

BULLETIN MUNICIPAL 2026



LIFFOL-LE-GRAND



Le mot du Maire



Liffoloise, Liffolois, mes chers administrés,

Une année s'achève et je souhaite que nos regards se tournent vers cette nouvelle année 2026.

Je forme le vœu qu'elle soit pleine de joies simples, de rencontres, de convivialité et de fierté pour notre commune.

- À vous, commerçants, industriels, artisans, agriculteurs, pourvoyeurs d'emploi, qui participez à l'expansion et au maintien des services de la commune ainsi qu'à son rayonnement ;
- À vous, membres des professions médicales et paramédicales, qui garantissez notre santé, ce qui aide à vivre et parfois à survivre ;
- À vous, dirigeants et bénévoles de nos associations qui, par engagement et par attachement, permettez aux plus jeunes comme aux plus âgés d'accéder à diverses activités, vous tissez le lien social de nos concitoyens ;
- À vous, responsables des structures de l'apprentissage, enseignants, équipes éducatives de nos établissements qui, avec dévouement, sens et valeurs, assurez la formation et l'instruction de nos enfants ;
- À vous, services publics de secours, forces de l'ordre, pompiers, qui intervenez avec abnégation, rigueur dans l'accomplissement du devoir et efficacité pour le bien commun ;

Je vous adresse ma plus profonde reconnaissance pour votre travail et votre présence qui multiplient nos chances de bénéficier d'un cadre de vie agréable dans une nature préservée. Je salue votre entrain et les efforts consentis.

J'ai également une pensée affectueuse pour les personnes isolées, en état de précarité, en perte d'autonomie, malades, dans la peine ou dans le deuil, je leur exprime toute mon empathie et mon entier soutien.

Les conseillers municipaux, les membres du centre communal d'action sociale, les agents communaux se joignent à moi pour vous adresser nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité.

Pour 2026, cultivez la gratitude, semez l'amour et récoltez le bonheur.

Que cette nouvelle année soit riche en moments partagés, en solidarité et en projets collectifs pour notre commune.

« L'implication locale, c'est l'art de faire grandir ensemble, de transformer les défis en opportunité, et de construire un avenir meilleur pour tous »

Avec toute mon amitié.

Cyril VIDOT,
Maire de Liffol-le-Grand



Etat Civil 2025

Mariages :



Marie-Pierre FAÿ & Yvon VANDERPLAETS
Sema CETIN & Hasan KIRIS
Danielle DÉRÉ & Dominique MARCHESSEAU
Cassandra MAGNIER & Jonathan DUPUY
Ludivine HUIN & Joffrey HEYOB
Mylène GOUJON & Florent GUIGUES
Sylvie SIMONIN & Laurent MICHEL
Chloé THEVENY & Valentin HOFFARTH
Sarah BARDEALLAILE GONZALEZ & Quentin DENIAU
Elodie PAGEOT & Thomas SARTELET
Margaux FOURY & Carmelo MARTIGNONI

Le 19 Avril
Le 19 Avril
Le 03 Mai
Le 28 Juin
Le 05 Juillet
Le 05 Juillet
Le 05 Juillet
Le 10 Juillet
Le 12 Juillet
Le 09 Août
Le 16 Août

PACS :



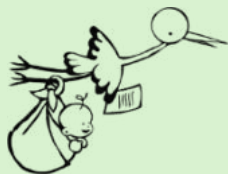
Laurie BONTEMPS & Pierre CAMELIN
Julie MARLANGEON & Cyrille FAIRISE
Miarivola RANAIVO-RAZOELIMALALA & Emeric KORSOUM
Margot MONGIN & Lucas ELME
Clémentine FRIRY & Mickaël MONDON
Cécile LEDUC & Kévin THOMAS
Charlotte NARCY & Vincent OTABIDE

Le 19 Mars
Le 27 Mai
Le 07 Août
Le 19 Août
Le 27 Septembre
Le 27 Octobre
Le 05 Novembre

Renouvellement de vœux de mariage :

50^{ème} anniversaire : Michel HIENNE & Danielle HENRY Le 26 Juillet

Naissances :



Anaé DA CUNHA
Gaby GEAUGEY
Juliette MOULIN
Adèle CHENU
Lya GAUNÉE
Rose DUMAIRE
Yéléna LABRUDE
Xeylia CHABRUÈRE

Le 05 Janvier
Le 07 Janvier
Le 22 Janvier
Le 06 Février
Le 06 Février
Le 22 Février
Le 19 Juin
Le 04 Août

Nathan ZINGRAFF
Iris HERZOG
Bella HEYOB
Louise LEFRANCOIS
Léo OTABIDE
Julian GUIGUES
Thaïssy DANDRE

Le 13 Août
Le 07 Septembre
Le 27 Septembre
Le 24 Octobre
Le 29 Octobre
Le 04 Novembre
Le 19 Décembre

Décès :



Claude FOUNCHOT
Emile FENUÉIL
Gisèle GASTÉ née LEVASSEUR
Bernard FLEURANTIN
Georges GAUGIEN
Françoise BOUXIROT née GÉRARD
Gilles JACQUEMIN
Yvette FLAMERION née ROCHE
Jacques EMMANUELE
Fernande CARATTO née ROD
Yolande JACQUOTOT née LARCHÉ
Tessa STEFANI née MARINI
Christiane DÉCHAUME née LEPRINCE
Geneviève EHLINGER née STEINER
Michelle COROT née DIDOT
Christiane JACQUOTOT née DEBRUN
Violette RAGOT née DÉVIGNE
Jean SCHOINDRE
Yvette FABERT née CLÉMENT
Jean PIQUARD
Alix GASTON
Yvette MASSIQUET née JÉGU

Le 01 Janvier
Le 06 Janvier
Le 11 Janvier
Le 21 Janvier
Le 28 Janvier
Le 30 Janvier
Le 17 Février
Le 28 Février
Le 05 Mars
Le 12 Mars
Le 15 Mars
Le 20 Mars
Le 05 Avril
Le 08 Avril
Le 21 Avril
Le 28 Avril
Le 01 Mai
Le 03 Mai
Le 04 Mai
Le 06 Mai
Le 19 Mai
Le 21 Mai

Claude PICHON
Christiane TISLER
Odette VOINOT née MATHIEU
Germaine dite Rose DIDIER née AMIENS
Claude REMY née BÉLIARD
Marie BOULANGÉ
Michel GÉRARD
Marcelle BARTHÉLEMY née THOUVENIN
Monique MASSELOT née JANNOT
Maurice DE CASTRO
Jean-Pierre AUROY
Claudette AUZEINE
Robert BARRAT
Myriam GINGEMBRE née LAPERCHE
Yves HALTZ
Jeannine DURAND née PASSETEMPS
Ginette SEYDOUX née DAVINROY
Gilbert GAUNÉE
Roland CLAIR
Madeleine PAPART née VOSGIEN
Pierre BONNET
Micheline PÉRIN née LOUBRESSAC

Le 21 Mai
Le 09 Juin
Le 19 Juin
Le 25 Juin
Le 26 Juin
Le 22 Juillet
Le 23 Juillet
Le 09 Août
Le 10 Août
Le 13 Août
Le 02 Septembre
Le 28 Septembre
Le 04 Octobre
Le 30 Octobre
Le 06 Novembre
Le 07 Novembre
Le 08 Novembre
Le 02 Décembre
Le 04 Décembre
Le 04 Décembre
Le 17 Décembre
Le 31 Décembre

Personnel communal

Arrivée de M. Damien HUSSON le 14 avril à l'agence postale communale en contrat à durée déterminée de 20h00 par semaine.

Damien remplace temporairement Mme Heidi TORRES. Il assure l'accueil du public, le service postal et bancaire du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30.



Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale :

Attribuée par arrêté préfectoral, cette médaille est destinée à récompenser une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant des agents publics au service des Régions, des Départements et des Communes.

C'est donc au nom de la préfète des Vosges que le maire Cyril VIDOT a remis cette distinction à deux agents communaux le 17 décembre 2025.



Mme Sophie DEPOISSE a été recrutée à temps partiel le 1^{er} mai 1990 en tant qu'agent spécialisé à l'école maternelle puis titularisée le 1^{er} mai 1991. Suite aux avancements de grade, elle a atteint le 1^{er} août 2020 l'échelon d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe.

Sophie contribue à l'épanouissement ainsi qu'à l'éducation des enfants à l'école maternelle et participe également à l'entretien des locaux.

Félicitations à Sophie pour son implication et ses performances au travail.

La médaille d'honneur échelon or lui est décernée pour 35 ans de services.



M. Alain MERCIER intègre en 1992 le service technique en contrat aidé. Il est recruté le 1^{er} décembre 1994 en tant qu'agent d'entretien stagiaire puis titularisé le 1^{er} décembre 1995. A la suite d'avancements de grades, il occupe le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe depuis le 1^{er} septembre 2022.

Par tous les temps, il assure l'entretien des espaces végétalisés et de la voirie. Toujours disponible, son visage est bien connu du fait de sa présence régulière en extérieur.

Félicitations à Alain pour son engagement et sa détermination, garantissant ainsi un cadre de vie agréable aux habitants de la commune.

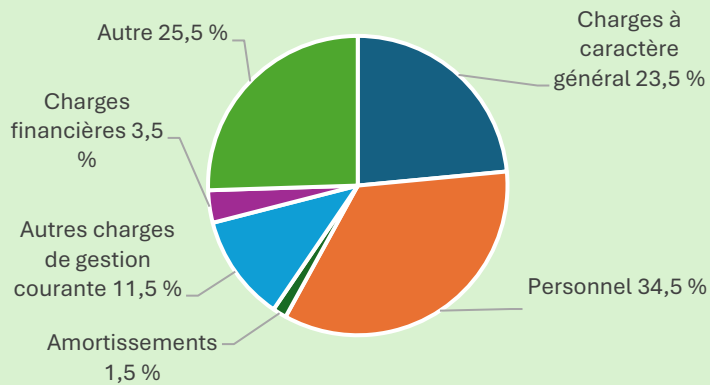
La médaille d'honneur échelon vermeil lui est accordée pour ses 30 ans de service.

Finances

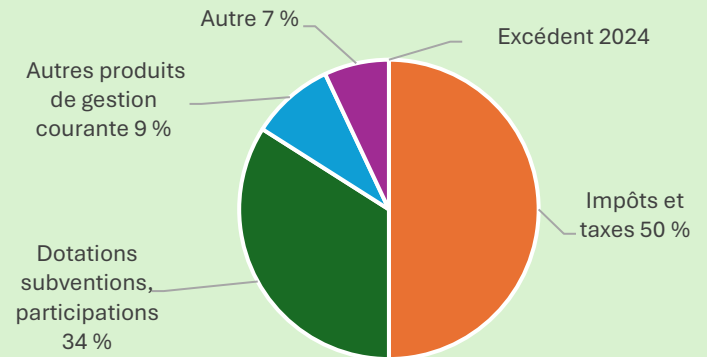
Budget primitif 2025 :



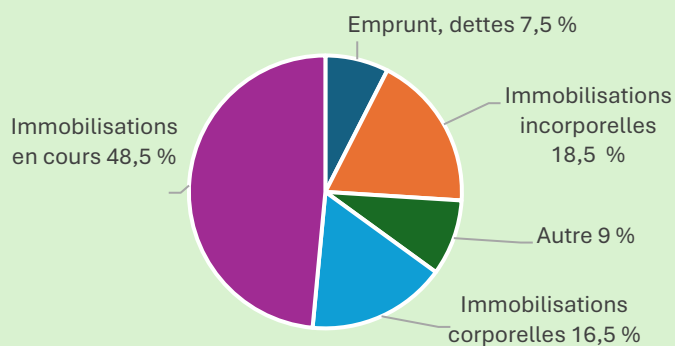
Dépenses de fonctionnement



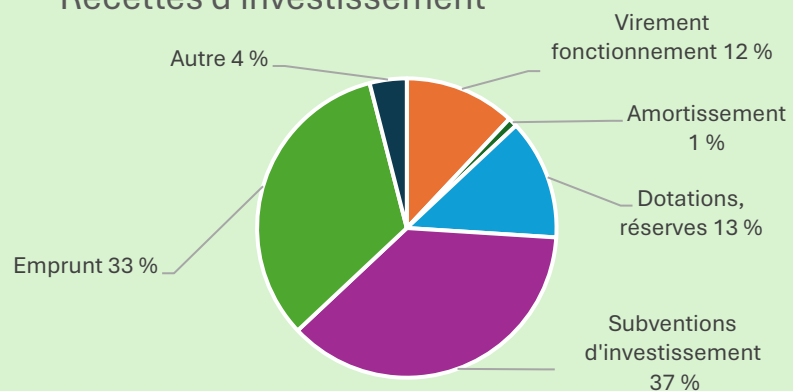
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Commémorations 2025

Victoire des Alliés en 1945 – Cérémonie du 8 Mai :



L'Appel du 18 Juin 1940 :



La Fête Nationale – Cérémonie du 14 Juillet :



Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix – Cérémonie du 11 Novembre :



Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie – Cérémonie du 5 Décembre :



Vie communale

Jobs d'été :



L'été dernier, comme tous les ans la mairie a accueilli 12 jeunes domiciliés sur la commune, âgés de 16 à 18 ans dans le cadre de contrats de travail saisonniers d'une durée de 35h00 hebdomadaires, pour une première expérience professionnelle enrichissante.

Ils sont venus renforcer les équipes du service propreté, du service technique, de la crèche et du centre de loisirs pendant les mois de juillet et août.

Félicitations aux jeunes retenus :

- Océane ADAM
- Cléa FURGAUT
- Raphaël VIEL
- Félicia SCHPETLEVANE
- Alexandre VOITOT
- Simon MARQUELET
- Mathis PIERRON
- Louann FABERT
- Alexandra ARROUGÉ
- Fantine REYREN
- Louann VALLETTA
- Ugo DIDIER



Nouveau-nés :

Le 23 mai, à l'approche de la journée dédiée aux mamans, les élus ont eu le plaisir de faire connaissance avec les nouveaux petits habitants de la commune.



Treize nourrissons, neuf filles et quatre garçons, nés entre mai 2024 et mai 2025, ont été chaleureusement accueillis. Des cadeaux de bienvenue ont été remis pour chacun d'entre eux par la crèche, par Familles Rurales et par la municipalité dont une petite chaise lorraine. Un aperçu du savoir-faire local qui pourrait susciter dans quelques années une vocation dans les métiers du bois.

- Emy EHRET
- Lucy EHRET
- Victoire HOFFMANN
- Lila HOFFARTH
- Lizio BOLOGNINI
- Adèle NIFFENEGGER
- Côme CLEVY



- Ezio JOLY
- Anaé DA CUNHA
- Gaby GEAUGEY
- Juliette MOULIN
- Adèle CHENU
- Rose DUMAIRE

Félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons de grands moments de bonheur intense.

Accueil des nouveaux résidents :



Chaque année, cette réception en mairie est réservée aux familles en provenance de l'extérieur du territoire de la CCOV et installées à Liffol-Le-Grand.

Destinée à faire connaissance avec les élus, à faire se rencontrer les nouveaux arrivants, il s'agit d'un moment d'échanges chaleureux et conviviaux, symbole de l'accueil que nous réservons à celles et ceux qui choisissent de s'installer dans notre commune.

A cette occasion, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, un coffret de bienvenue leur est remis. Il contient des informations pratiques afin de faciliter les démarches ainsi que quelques cadeaux et billets d'entrées pour les salles de spectacle.



Fête patronale de la Saint Vincent :

Pour cette édition 2026 de la fête qui aura lieu du 17 au 25 janvier sur la place d'Armes, nous souhaitons exprimer toute notre gratitude aux forains qui, chaque année, viennent animer notre village.

Cette fête en l'honneur de Saint Vincent, patron de la commune, nous sommes fiers de la partager en famille ou entre amis.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une magnifique semaine, placée sous le signe de la tradition, de la joie et du partage intergénérationnel.



13 et 14 Juillet :



Chaque année, la fête nationale est célébrée avec enthousiasme dans notre commune. Dès la veille, les bénévoles s'affairent à la mise en place de la restauration rapide et de la buvette au stade André Carbillat.

Dès 20 heures, le traditionnel bal populaire annonce une soirée conviviale jusqu'à tard dans la nuit.

La retraite aux flambeaux s'organise sur le parking du magasin U Express puis le défilé nocturne, lampions en mains, illumine le parcours.

A 23 heures, rythmé par la musique, le spectacle pyrotechnique embrase le ciel, émerveillant petits et grands.

La cérémonie républicaine solennelle du 14 juillet réunit les habitants devant le monument aux morts où sapeurs pompiers et jeunes sapeurs pompiers sont mis à l'honneur pour leur engagement et leur courage.

Conviés au vin d'honneur, les participants, accompagnés par les musiciens de la JML, forment le défilé.

Le traditionnel rendez-vous de la population au parc des Vergères pour la partie festive de l'après-midi ravit les enfants et les adultes. La restauration et la multiplicité des jeux permettent à chacun de passer un agréable moment. La journée se termine par le tirage au sort de la tombola qui réjouit les heureux gagnants.

La municipalité remercie vivement les associations, les bénévoles, les agents communaux, les artificiers pour leur engagement et leur disponibilité. Grâce à cette aide précieuse, la satisfaction fait oublier la fatigue.



Vie Communale

2^e édition du Forum des associations :



La deuxième édition du Forum des Associations s'est tenue le vendredi 5 septembre 2025 sur la place d'Armes.

De nombreux stands présentaient la richesse du tissu associatif liffolois : judo, karaté, football, pilate, badminton, natation, yoga, scrabble, musique, patchwork, musée, cercle généalogique, quad, jeunes sapeurs-pompiers, aide aux devoirs, familles rurales, réseaux parentalité, mobilité et bibliothèque, association patriotique...

Ces activités variées permettaient à chacun, petits et grands, de découvrir de nouvelles pratiques sportives, culturelles ou de loisirs. Pour répondre au quiz, les participants devaient aller à la rencontre des associations, afin d'avoir la chance de faire tourner la roue de la commune et de repartir avec un lot.

La convivialité était également au rendez-vous grâce à la buvette et à la restauration tenues par les Amis des Vergères, le Comité des Fêtes et l'Amicale des sapeurs-pompiers.

La municipalité adresse ses remerciements à l'ensemble des associations, bénévoles et participants qui ont contribué à la réussite de ce rendez-vous désormais incontournable de la rentrée.



Repas du 26 janvier et du 11 novembre 2025 :

A l'occasion de la Saint Vincent et du 11 novembre, la municipalité a eu le plaisir de convier les habitants âgés de 60 ans et plus aux repas dansants organisés à la salle des fêtes.

Ces rendez-vous, placés sous le signe de la convivialité et du vivre ensemble, ont rassemblé de nombreux liffolois autour de tables joliment décorées pour profiter de moments agréables.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence et leur bonne humeur, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette édition 2025.



Conseil des Jeunes

Cette année encore, le Conseil des Jeunes a fait preuve d'une grande créativité et d'un bel investissement, accompagné par Mme Isabelle CARRET-GILLET, adjointe en charge de la jeunesse et d'élus dynamiques.

Projets et actions de l'année :

En début d'année, les jeunes conseillers ont défini les axes de travail.

Le premier semestre a été largement consacré à l'avancement du projet d'aménagement de l'aire de loisirs au lotissement ZAC du Val de la Goulotte. Le choix des arbres fruitiers, leurs plantations sont désormais terminés. L'installation du terrain de pétanque est achevée depuis le printemps. La mise en place de clôtures bois s'est poursuivie en fin d'année.



Sortie surprise :

Le 8 juillet, alors qu'ils pensaient simplement prendre le bus pour une activité locale, les enfants ont eu la surprise d'arriver à Fraispertuis City.

Malgré une météo humide, ils ont pleinement profité des attractions et partagé un moment joyeux qui restera un excellent souvenir.



Nous pouvons également compter sur leur implication tout au long de l'année. Nos jeunes conseillers ont participé avec sérieux aux commémorations officielles, aux animations du 14 juillet et à la cérémonie pour la fête des mamans.

Dès la rentrée de septembre, ils se sont consacrés à la préparation du char de la Saint-Nicolas.

Grâce à leur imagination, leur investissement et à plusieurs semaines de travail pendant lesquelles se sont associés petits et grands, le char a pu être entièrement réalisé.

Les enfants du Conseil des Jeunes ont ensuite défilé avec fierté aux côtés du char illuminé jusqu'à la salle des fêtes, où ils ont présenté une danse haute en couleur, vêtus de magnifiques déguisements.

Un grand merci à Xavier MARQUELET et à l'entreprise LAVAL pour leur précieux soutien.

Malgré le travail important consacré au char, les jeunes conseillers ont également préparé, comme chaque fin d'année, les jeux destinés aux enfants de Liffol-le-Grand jusqu'à 16 ans et fréquentant les écoles maternelle et élémentaire ainsi que ceux du collège.

Cette tradition à laquelle ils portent un fort attachement leur a permis de laisser planer leur imagination afin de concevoir ces jeux pour le plus grand plaisir de leurs camarades.

Leur participation régulière témoigne de leur engagement citoyen, félicitations et bravo à eux pour leur enthousiasme, leur volonté de faire plaisir et leur dynamisme.

Merci aux élus qui entourent Madame Isabelle CARRET-GILLET dans cette aventure tout au long de l'année et fournissent une aide fort appréciable.

Nos écoles

Sous la responsabilité de Mme Isabelle CARRET-GILLET, la commission scolaire poursuit son engagement aux côtés des équipes éducatives. Les écoles occupent une place essentielle dans la vie de Liffol, et la municipalité reste pleinement à l'écoute des directeurs et du personnel.

Kermesses de fin d'année scolaire :



Le 13 juin, la kermesse de l'école maternelle s'est déroulée dans une ambiance conviviale et joyeuse.

Parents et enfants ont pu admirer les travaux des élèves, participer à différents jeux et assister aux chants présentés par les classes.

Les élèves de grande section, futurs CP, ont reçu avec leur diplôme, un sac à dos contenant une serviette de piscine, un stylo quatre couleurs et une petite bouteille isotherme.

Avant la période estivale, Mme Isabelle CARRET-GILLET et les élus se sont rendus à l'école maternelle rencontrer l'ensemble des enfants pour leur offrir un coffret de peinture et de crayons.

Le 27 juin, le directeur, les équipes éducatives et les parents d'élèves ont organisé la fête de l'école élémentaire.

À cette occasion, la commune a remis des récompenses aux élèves de CM2 faisant leur entrée au collège.

Chaque enfant a reçu avec son diplôme, une calculatrice, un bon d'achat, un stylo 4 couleurs ainsi qu'une gourde.

Ce temps fort marque symboliquement la transition vers la vie de collégien.

Lors de la dernière semaine comme pour l'école maternelle, visite a été rendue dans chaque classe de l'école élémentaire pour souhaiter de belles vacances aux élèves et leur offrir un jeu de société.



Carnaval des écoles :



À la veille des vacances de printemps, le 4 avril, s'est tenu le traditionnel carnaval des écoles.

Dans une ambiance festive, et sous le regard admiratif des parents, des familles et amis, le défilé après avoir parcouru les rues de Liffol a rejoint la salle des fêtes pour assister aux représentations des enfants fièrement costumés.

Un moment convivial, très apprécié de tous.

Investissements :

A l'école maternelle, le jeu extérieur « dauphin », trop abîmé, a été remplacé par un petit crabe, pour le plus grand bonheur des plus jeunes.

La classe sensorielle a également été aménagée dans la continuité du projet NEFLE.

Nous allons poursuivre l'aménagement du jardin extérieur au cours des prochains mois.



Pour l'école élémentaire de l'Orme, un ordinateur destiné à un enseignant a été remplacé et une réflexion est également engagée concernant le renouvellement du photocopieur qui devient vétuste.

Sorties scolaires :

Comme chaque année, la commune a soutenu financièrement les sorties scolaires.

Une enveloppe de 600 € a été attribuée au budget des sorties scolaires de l'école maternelle, ajustée en fonction des dépenses engagées par l'école.

L'école de l'Orme a réalisé plusieurs sorties tout au long de l'année dont une sortie avec l'ensemble des 5 classes en fin de scolarité. Après étude des factures présentées et du reste à charge, une subvention de 1 600 € a été octroyée à la coopérative scolaire.

Collecte solidaire :



Vous souhaitez contribuer à une action de solidarité, l'école maternelle collecte les stylos usagés et l'école de l'Orme piles, cartouches d'encre et stylos usagés qui peuvent être acheminés par vos enfants aux écoles ou déposés en mairie qui transmettra.

Les écoles se chargent d'envoyer les objets collectés vers des centres de valorisation et la coopérative scolaire se voit dotée d'une contrepartie financière.

Remise des brevets :

Mi-novembre, 25 jeunes issus de différentes communes et scolarisés à Liffol-le-Grand se sont vu remettre un symbolique diplôme du brevet lors de la traditionnelle cérémonie républicaine organisée par la commune.

Cérémonie présidée par Monsieur le Maire, accompagné de ses adjoints et conseillers, sans oublier la présence des parents des diplômés.

Pour accompagner ce diplôme, les jeunes ont également reçu un lot de cadeaux composé d'une batterie externe, d'un stylo 4 couleurs, d'une bouteille isotherme et d'un sac réutilisable en tissu.

Le verre de l'amitié et ses gourmandises sont venus clôturer ce moment convivial.



félicitations!

Informations culturelles

Musée d'histoire Bernard Counot :

Ce musée présente une multitude d'objets dont la collection s'étend de la préhistoire à l'époque contemporaine.

D'avril à novembre, de nombreuses activités et expositions temporaires à thèmes y sont organisées, avec pour objectif de faire découvrir des passionnés qui présentent leur savoir-faire.

La saison a commencé avec le thème animalier sous la forme d'une expo photos suivie de la présentation d'œuvres diverses et personnelles des membres adhérents du musée.

En juin, le monde de la miniature prenait vie sur le thème de l'école d'autrefois et des vitrines de magasin réalisées avec une grande finesse par les mains expertes de Philippe LEBLANC.

Plus contemporaines, les pièces mécaniques recyclées et assemblées par Elio FIORINI constituaient des œuvres de décoration uniques et très originales.



L'idée artistique que Romane LAURENSOT présentait au mois de juillet était « Un pas vers la lumière ».

C'est en août que les visiteurs ont pu admirer la magnifique collection de véhicules hippomobiles prêtée par son créateur René ALBERT. Le réalisme des maquettes conçues avec le souci absolu du détail est digne d'éloges.

Enfants et adultes n'ont pas été oubliés pendant l'été avec l'encadrement d'ateliers créatifs (peinture, mosaïque, Diamond Painting ...).

Septembre était le temps des journées du patrimoine.

La saison s'est achevée avec les expositions peinture des artistes locaux suivie de celle des écoles.



Exposition de peintures au musée :



Durant les séances d'art plastique, les élèves de l'école maternelle, de l'école primaire et du collège ont découvert le thème de l'exposition qui a été présentée au musée d'histoire Bernard Counot et à laquelle ils ont participé. Pour l'année 2025, c'était « Au vert dans l'ouest vosgien ».

Sous les conseils avisés de Jean-Charles MOUGINOT et de Sylvie JOANNES pour améliorer leurs connaissances artistiques, 114 élèves des classes de l'école primaire ainsi que 38 élèves des classes de 5^{ème} du collège Charles Edouard Fixary ont présenté leurs réalisations. A l'issue d'un vote du public, les plus méritants ont été récompensés (un par classe).

Nos chers bambins de l'école maternelle ainsi que ceux de l'école maternelle de Coussey ont été très fiers de participer également à cette exposition.



Lieu de vie intergénérationnel de dialogue et de partage, le musée contribue au développement de la culture parmi les jeunes et les adultes, sans oublier les résidents des EHPAD qui apprécient de venir s'y divertir.

Bibliothèque André Mouzon :

En 2025, la médiathèque du centre culturel André Mouzon a poursuivi ses partenariats avec l'accueil des classes de l'École de l'Orme le mardi matin pour un temps de lecture et d'emprunt de livres, mais aussi avec la crèche "Bisous Câlines" qui emmène des enfants le mercredi matin pour un temps de lecture avec les plus jeunes, et avec le Relais Petite Enfance lors de rendez-vous réguliers, soit à la médiathèque, soit dans les locaux du Relais Petite Enfance.



L'année a aussi été rythmée par l'accueil et l'organisation de plusieurs animations dans les murs de la médiathèque :

Le 10 janvier s'est déroulé un spectacle décentralisé par le Trait d'Union : "L'assiette", une comédie culinaire et musicale jouée par la Compagnie Rêve Général.

Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance du 15 au 22 mars, la médiathèque s'est déplacée au cœur du Relais Petite Enfance pour des lectures aux enfants.

Le Printemps des Poètes s'est déroulé du 14 au 31 mars, avec une exposition de poèmes et de citations sur le thème de "La poésie volcanique".

Le 23 avril, dans le cadre de la semaine japonaise, le ciné-manga "Understella", interprété par Rinch, était proposé à une classe du collège.

Du 20 mai au 10 juin, la médiathèque a accueilli l'exposition itinérante de l'artiste-plasticien Florent POUSSINEAU.

En octobre et novembre, dans le cadre de l'événement "Rencontre avec... Voyager autrement", une exposition photographique collaborative, "Les Liffolois en voyage", était affichée du 14 octobre au 30 novembre, tandis qu'un atelier de collage créatif, animé par Morgane LT Studio, s'est déroulé le 15 novembre.

La médiathèque est ouverte le mardi de 14h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, et le samedi de 9h à 12h.

Séances cinéma à la salle des fêtes :



L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, en partenariat avec le département et la mairie de Liffol-le-Grand, a proposé sur l'année 2025 des séances de cinéma gratuites à la salle des fêtes communale.

Cette action collective a pour objectif de créer du lien et de rompre l'isolement. Après chaque séance, un moment de partage autour d'un goûter est également prévu.

6 séances gratuites seront reconduites en 2026, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, domiciliées sur tout le territoire.

Travaux réalisés

Vidéoprotection :



En 2025, le dispositif de vidéoprotection a évolué avec l'implantation de 11 nouvelles caméras qui filment la voie et les espaces publics.

Elles sont installées pour prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire communal. Elles sont également indispensables pour protéger les bâtiments publics et leurs abords (église, gymnase, collège, écoles, crèche ...).

Ce dispositif sera renforcé courant 2026 au niveau de la place d'Armes, de l'arrière du gymnase et de la mairie.

Eclairage public :

Trop vétustes, les deux candélabres de l'éclairage public situés à l'entrée du chemin des Lochères vont faire l'objet d'un remplacement en ce début d'année, ainsi que d'une extension. 5 points lumineux de type LED seront donc implantés sur ce chemin.

Mené en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, le coût sera de 7 829 € HT avec un reste à charge pour la collectivité de 6 263 € HT.

Logement communal :

Un appartement de 67 m² comprenant deux chambres a été aménagé au premier étage de l'ancienne école des Tilleuls.

Ce nouveau logement communal, créé à la suite de travaux de rénovation, a été proposé à la location et a trouvé preneur à l'été 2025.

Eglise Saint Vincent :

A l'intérieur, afin de mettre en valeur les statues de la Vierge et de Saint Nicolas, un nouvel éclairage a été réalisé.

D'autre part, une rampe permet d'accéder plus facilement au cœur.

Confrontée à l'usure du temps, la double porte d'entrée de l'église nécessite des travaux de menuiserie pour un montant de 4 150 € HT.

La sonorisation devrait faire l'objet d'un remplacement des équipements, ces travaux seraient financés par la paroisse,

Lavoir des Vergères :



Non classé, le lavoir des Vergères reste cependant un patrimoine remarquable de la commune. Il est nécessaire de le préserver.

Malheureusement, une couverture en laves, nécessitant une charpente solide, est très coûteuse et les artisans spécialisés dans ce type de pose sont rares.

De ce fait, la toiture qui représentait un danger a été déposée et une protection provisoire composée de plaques galvanisées recouvre les poutres afin de les garantir contre les intempéries.

Nous remercions les personnes bénévoles très motivées et les élus qui ont réalisé l'évacuation de la totalité des déblais se trouvant à l'intérieur. Le service technique interviendra pendant la période hivernale pour neutraliser la végétation envahissante.

Une étude est actuellement en cours avec les différentes instances de l'environnement, la CCOV et la commune pour définir les possibilités de dévier le ruisseau qui s'écoule le long des murs.

Les projets en cours

Travaux de voirie du quartier de la Gare - 2^{ème} phase :

La 2^e phase des travaux d'aménagement du quartier Sud-Est est en cours de réalisation.

Lancée à la fin du premier trimestre 2025, cette opération prévoit la création d'environ 80 places de stationnement réparties à proximité de la salle des fêtes, sur la rue de Bazoilles, sur l'avenue de la Gare ainsi qu'à l'emplacement de l'ancienne bâtisse incendiée dite du Caron.



Concernant l'avenue de la gare, l'ensemble des réseaux secs est en cours d'effacement. Les réseaux humides eau et assainissements ont été traités.

Au cours du premier trimestre 2026, la voirie et les trottoirs feront l'objet de la poursuite du chantier. Il est prévu l'intégration de mobilier urbain et de bandes végétales avec une logique de gestion pour limiter au maximum les interventions d'entretien.

Le montant des travaux voiries, aménagements, réseaux assainissement et effacement des réseaux secs est de 1 291 277 € HT subventionnés à environ 52 %.

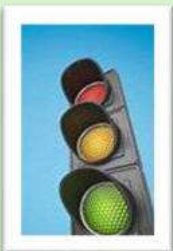


Ecole maternelle :

Une étude vient d'être lancée sur le bâtiment de l'école afin d'établir un diagnostic de performance énergétique.

Une partie de la toiture qui est d'origine, laisse apparaître certaines infiltrations et devra être remplacée en 2026. En fonction de l'étude qui sera menée en parallèle et des aides potentielles que l'on pourrait obtenir, une réflexion sera portée sur le dispositif de chauffage actuel qui vient diffuser la chaleur à l'école et aux 3 logements communaux.

Feux tricolores du carrefour de la rue d'Harréville-les-Chanteurs :



Nous venons d'avoir le retour positif fin 2025 avec la notification d'une subvention d'un montant de 9 762 € provenant des amendes de police, pour la remise en service des feux tricolores du carrefour de la rue d'Harréville-les-Chanteurs.

Nous sommes dans l'attente de devis complémentaires pour nous permettre de nous positionner sur le prestataire qui sera retenu pour ces travaux nécessaires à la sécurité des usagers sur cet axe.

Projets CCOV

Création d'une déchèterie à Liffol-le-Grand :

Les marchés publics pour la réalisation d'une déchèterie sur la commune de Liffol-le-Grand ont été notifiés.

Les travaux vont débuter rue de l'Europe et la conception de cette déchèterie « à plat », sans quai, favorisera la sécurité tout en facilitant l'apport des différents flux par les particuliers et professionnels. Elle comportera une zone de réemploi et améliorera le rapprochement du service pour l'ensemble des administrés du territoire.

L'estimation des travaux s'élève à 900 000 € HT, hors frais d'acquisition du terrain, du matériel, d'architecte et d'études.



Voie verte :

L'étude se poursuit entre les différents acteurs pour mener à bien cette opération à moyen terme. Les échanges sont toujours en cours avec le réseau ferroviaire de la SNCF.

L'objectif est de promouvoir les déplacements doux et de proposer une voie verte reliant la commune de Liffol-le-Petit à Neufchâteau en passant par Liffol-le-Grand.

Gymnase de Liffol-le-Grand :

Les paniers de basket et leur mécanisme vétustes ont été remplacés à l'automne pour un montant de 18 500 € HT.

La communauté de communes de l'Ouest Vosgien a inscrit dans le prévisionnel de travaux à réaliser pour 2026 la réfection complète du sol.

Informations CCOV

Plan local d'urbanisme inter-communal :



Le Plan Local d'Urbanisme Inter-communal est entré en vigueur courant 2025, celui-ci vient abroger notre Règlement National d'Urbanisme et prescrire des règles nouvelles.

Pour rappel, avant tous travaux, il est impératif d'en vérifier leur conformité avec les règles d'urbanisme, qu'il s'agisse de travaux soumis à permis de construire ou à simple déclaration préalable.

Toute modification d'aspect des constructions, tel que remplacement de menuiserie extérieure, création d'ouvrant, toiture, façade, extension, abri annexe, clôture, piscine etc, est soumise à autorisation d'urbanisme.

Afin d'éviter toute infraction, il est fortement conseillé de prendre attache avec le service urbanisme de la mairie.

Transferts de compétences :

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien exerce entre autres, les compétences réseau de chaleur urbain et maison de santé pluridisciplinaire.

Dans un esprit communautaire et d'équité, les élus ont souhaité transférer les compétences réseau de chaleur urbain et de la maison de santé pluridisciplinaire, afin que la communauté de communes de l'Ouest Vosgien puisse en assurer la gestion et l'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2026.

Mobilité solidaire :

La mobilité solidaire lutte contre l'isolement en répondant à la précarité des plus fragiles.

Cette situation est souvent causée par des problèmes économiques, sociaux, de santé ou l'absence de moyens de locomotion adaptés. Le dispositif vise à restaurer l'autonomie et l'accès aux droits essentiels (emploi, formation, soins). Son action renforce le lien social, car chaque trajet crée un échange entre bénéficiaires et bénévoles conducteurs.

Pour les personnes souhaitant bénéficier du service ou qui désirent s'engager comme bénévoles conducteur, contacter le 03.72.60.05.10



Portage de repas à domicile :



Le portage de repas à domicile est un service essentiel destiné aux personnes de + de 60 ans ou en perte d'autonomie au tarif de 7,60 €.

Il consiste en la livraison régulière de repas complets et équilibrés pour garantir leur bonne nutrition et leur maintien à domicile.

Ce dispositif joue un rôle crucial d'accompagnement social et de lutte contre l'isolement grâce au contact humain avec le livreur.

Une aide financière peut être octroyée par le CCAS aux demandeurs en fonction du revenu fiscal. Actuellement il y a 22 liffolois qui bénéficient de ce service.

Les demandes se font auprès de la mairie : 03.29.06.60.25

Informations CCOV

PIG PACTE France RENOV' :

À ce jour, et en attendant les décisions de l'État, nous ne pouvons pas vous garantir ces informations.

Dès l'adoption du budget de l'État et en fonction des modalités retenues, nous vous tiendrons informés.



Compte tenu du vieillissement du parc de logements privés sur le territoire, autant sur les problèmes énergétiques que sur le cadre de vie des personnes âgées, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général « PIG Pacte Territorial France Rénov' » issu du dispositif national « Service Public à la Rénovation de l'Habitat S.P.R.H. » sur la période 2026-2029 grâce aux concours de l'ANAH et de la Région Grand-Est.

Le PIG FR' permet d'aider financièrement les propriétaires occupants pour leurs travaux visant à :

- l'amélioration énergétique des logements,
- l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé,
- la remise sur le marché de logements vacants très dégradés sur les Communes de Neufchâteau, Châtenois et Liffol-le-Grand.

Un prestataire extérieur Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') réalisera un accompagnement administratif, technique et financier personnalisé et tout cela gratuitement.

Conditions principales d'éligibilités aux aides :

- être propriétaire,
- le logement doit avoir plus de 15 ans,
- ne pas avoir commencé les travaux,
- réaliser un saut de deux classes énergétiques post-travaux, réaliser deux lots de travaux d'isolation (minimum) et traiter la ventilation du logement,
- ne pas avoir acheté un logement HLM dans les 10 dernières années et respecter des conditions de ressources.

Si vous dépassez le barème de ressources, vous pouvez contacter les conseillers France Rénov' qui vous renseigneront sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre ou sur toute question relevant de la rénovation énergétique au 0.808.800.700.

Si vous souhaitez plus de renseignements, contactez soit directement la CCOV, ou en remplissant le questionnaire, ou en vous inscrivant sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>

Vous serez ensuite contactés par le prestataire MAR' qui établira un diagnostic gratuit de votre situation.

Des permanences sur le territoire, assurées par le prestataire MAR', sont mises en place pour rencontrer directement le chargé d'opération :

- Le 2ème lundi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Liffol-Le-Grand SUR RDV.
- Le 3ème lundi du mois de 10h à 12h à la Maison France Services à Châtenois SUR RDV.
- Le 4ème lundi du mois de 10h à midi au CCAS de Neufchâteau SUR RDV.

Pas de permanence prévue au mois de Janvier 2026.



Services publics

L'Agence Postale Communale :

Depuis le 6 octobre 2020, l'agence postale communale est tenue par un employé municipal. Le public y est accueilli du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Évitant de nombreux déplacements vers le bureau de poste principal de Neufchâteau, on y retrouve les services essentiels à savoir :

- l'affranchissement et l'envoi de lettres et colis,
- la vente de timbres, d'enveloppes préaffranchies, d'emballages Colissimo,
- le dépôt et le retrait de lettres et colis recommandés,
- la remise de chèques,
- le dépôt ou le retrait d'espèces sur le compte courant postal ou d'épargne dans la limite d'un plafond.

Relais France Services :



Installé dans les locaux de l'agence postale communale, ce point d'accès physique permet de proposer une grande diversité de services en un même lieu.

Destiné à faciliter les démarches administratives, le relais France Services apporte une aide à l'utilisation du numérique, rapprochant ainsi les citoyens avec les institutions de l'État (déclaration fiscale, santé, famille, retraite, emploi, carte grise ...).

Cette assistance est entièrement gratuite, accessible aux administrés liffolois mais aussi aux résidents de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et hors secteur.

Maintenir les différents services, c'est faciliter le quotidien des habitants du territoire tout en dynamisant le centre bourg.

Attention : le relais France Services fonctionne uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès de la mairie ou par téléphone au 03.29.06.60.25.

Syndicat des Eaux de la Manoise :



Le samedi 26 avril 2025, a eu lieu l'inauguration du nouveau siège administratif et technique du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise, situé 5 bis route de Bazoilles à Liffol-le-Grand.

L'agencement des locaux, notamment de la salle de réunion, met également en valeur le savoir-faire des entreprises locales de l'ameublement ainsi que celui du centre de formation AFPIA Est-Nord.



Le Syndicat exerce depuis le 1^{er} janvier 2026 la compétence assainissement collectif et accueille le public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Contacts : 03.29.06.67.09 ou par mail sie.manoise@orange.fr

Maison de santé pluridisciplinaire :

Monsieur Clément COLIN, médecin généraliste est venu rejoindre l'équipe de professionnels de santé et ainsi renforcer l'offre de soins sur le territoire indispensable aux usagers.

Ce sont actuellement 4 médecins généralistes, 5 infirmières, 1 sage-femme, 1 orthophoniste, 1 psychologue, 1 diététicienne, 2 ostéopathes qui occupent la totalité des 11 cabinets médicaux.

Salle des fêtes communale :

La salle des fêtes communale est à disposition de tous, particuliers, associations et organismes divers de Liffol-le-Grand et du territoire. Un calendrier de réservation est établi en fin d'année selon les demandes formulées au préalable par chacun, et en fonction des disponibilités. Celui-ci peut-être complété en cours d'année.

Règlement, critères de réservation et tarifs de location disponibles en mairie.

Activités économiques

Lotissement ZAC Val de la Goulotte :



Faire construire sa maison, le rêve pour de nombreuses personnes.

Pour mener à bien votre projet, la commune propose de nombreuses parcelles viabilisées d'une superficie de 650 m² à 1100 m² au prix de 27 € TTC le m².

Acheter un terrain viabilisé, c'est la garantie que les travaux pourront commencer rapidement dans un environnement et une localisation agréable.

La commune offre un cadre de vie attractif avec un tissu associatif dynamique, des commerces et services publics, des artisans et entreprises locales, une maison de santé, une pharmacie, une crèche, des écoles ainsi qu'un collège.

Pour plus d'informations sur les modalités d'acquisition, veuillez contacter la mairie.

Distributeur automatique de billets :

Après la fermeture de l'agence bancaire du Crédit Agricole en octobre 2022, la commune de Liffol-le-Grand a engagé les démarches nécessaires pour maintenir la présence du distributeur automatique de billets.

Les charges annuelles de fonctionnement de ce distributeur s'élèvent à 20 236,00 € à répartir par moitié avec la caisse régionale du Crédit Agricole, soit 10 118,00 € restant à la charge de la commune.

Sollicitées sur la base du volontariat, certaines communes voisines, à savoir Liffol-le-Petit, Harréville-les-Chanteurs, Grand, Villouxel, Chermisey et Fréville, contribuent au financement pour un montant total de 2 011,50 €.

Indispensable à la vie économique locale, ce distributeur a enregistré 30 870 retraits annuels.

Marché hebdomadaire sur la place d'Armes :

Chaque jeudi matin, le marché anime la place d'Armes dans une ambiance conviviale.

Les étals présentés par les sympathiques commerçants, dont certains viennent de loin pour vous satisfaire, proposent fruits et légumes frais aux diverses couleurs, viandes, produits de pâtisserie et produits du terroir. On y trouve également des vêtements.

Venez y flâner, faire vos courses, échanger avec les marchands et clients, puis repartez avec vos paniers garnis.



Label Pôle de Compétences Métiers d'Art Bois et Ameublement :



Visant à renforcer l'attractivité des territoires ruraux en valorisant les savoir-faire d'exception, cinq pôles de compétences ont été distingués en 2025, par la région Grand Est, pour la transmission et le développement des métiers d'art.

Retenue pour incarner l'excellence en matière de formation de jeunes ou d'adultes en reconversion, d'innovation, et soutenue financièrement par la région Grand Est, l'AFPIA Est-Nord école de l'ameublement a ainsi été sélectionnée.

Symbole de la reconnaissance et de l'engagement de femmes et d'hommes résolus aux métiers d'art, ce label fait rayonner tout le territoire et particulièrement notre commune en matière de savoir-faire exceptionnel dans les métiers du bois et de l'ameublement.

Le 3 septembre, au cours de la cérémonie officielle, M. Gwenaël GEHIN directeur de l'AFPIA avait l'immense honneur d'accueillir M. Cyril VIDOT, maire de la commune, Mme Elisabeth DEL GENINI, vice présidente de la région Grand Est, M. Nicolas GAILLARD, sous-préfet, M. Stéphane DAVOLI, président de l'AFPIA, ainsi que de nombreux élus et responsables d'entreprises de la filière de l'ameublement.

Cette reconnaissance engendre une pensée toute particulière pour le regretté président Jaques GILLET qui, par sa ténacité, a largement contribué à cette réussite.

Nouvelles activités :

- Bar le Caron : 6 Grand'Rue, M. Paulo DE LOUREIRO
- Salon de Tatouage Bibi Ink Tattoo : 9 avenue de la gare, Mme Anaïs OUDARD
- SARL CHRETIEN-SAUVAGE : 40 route d'Harréville-les-Chanteurs
- GL couture-décoration : 11 rue de l'église, Mme Gaëlle LEBLANC 06 45 80 38 70
- Salon de tatouage Ose et Encre : 3 rue de l'église, Mme Perrine HAMEL 06 74 37 42 45
- Menuiserie N.A. Souchet : zone d'activité rue de Villouxel, M. Nicolas SOUCHET
- OmniPro : agencements-revêtements innovants, 12 route de Chaumont, Gaël GERARD 06 86 87 59 18
- Royal tapisserie : 53 rue de l'Orme, M. Salim HACHEMI 06 75 29 28 63 / 06 31 03 98 39



Visites d'entreprises du secteur :

A la découverte des techniques de formation, de fabrication et de savoir-faire dans l'industrie et l'agriculture, les élus remercient les interlocuteurs qui ont commenté les visites menées dans les diverses entreprises du territoire.

Ces professionnels opiniâtres ont présenté les locaux, les postes de travail, permis les échanges avec les employés de cette diversité du monde économique local.

Merci à eux pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.



Informations diverses

Demande d'attestation de logement vacant :



La taxe d'habitation s'applique aux résidences secondaires habitables. Toutefois, un logement vacant et dépourvu de tout meuble peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération fiscale. Pour en bénéficier, les propriétaires doivent adresser une demande d'attestation à la mairie avant le 13 février 2026 (date limite impérative).

La demande doit préciser : l'identité et l'adresse principale du propriétaire, le numéro de téléphone et l'adresse mail, l'adresse exacte du logement concerné. Après réception de la demande, un rendez-vous sera fixé sur place avec un représentant de la commune pour constater la vacance du logement. L'attestation sera délivrée à l'issue de cette visite.

Déclaration de démarchage à domicile :

Conformément à l'arrêté municipal du 2 novembre 2022, tout démarchage commercial à domicile doit être déclaré auprès du service de police municipale au moins 15 jours avant sa date. Un formulaire spécifique est prévu à cet effet.

Le démarchage n'est autorisé qu'après déclaration, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Il est strictement interdit les week-ends et jours fériés. Il fait l'objet d'une inscription sur un registre municipal, permettant un suivi précis de ces activités.

Si vous êtes confrontés à du démarchage, vous pouvez joindre les services de la mairie pour vérifier que celui-ci a bien été déclaré et signaler toute pratique suspecte.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites pénales.

Bruits de voisinage :

Lorsque vous réalisez des travaux bruyants à l'aide d'appareils à moteur à domicile ou à proximité de votre résidence et de ses dépendances, il est important de respecter certaines plages horaires afin de ne pas gêner vos voisins :

Les plages horaires suivantes sont à respecter :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Samedis : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Le respect de ces horaires contribue à maintenir la convivialité et la tranquillité au sein du voisinage.



Déclaration des chiens des 1^{ère} et 2^{ème} catégories :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par arrêté municipal.

Toute demande doit OBLIGATOIREMENT être formulée auprès de la police municipale à l'aide d'un document Cerfa accompagné des pièces justificatives.

Eclairage public :



L'extinction du dispositif d'éclairage public nocturne de la commune permet de réaliser des économies d'énergie, de réduire la facture à près d'un tiers, mais également de diminuer la pollution lumineuse.

Les lampadaires sont éteints du dimanche au jeudi de 22h30 à 6h00 et le vendredi de 24h00 à 6h00.

Ils restent allumés pendant toute la nuit, du samedi au dimanche, ainsi que les 13 juillet, 24 décembre et 31 décembre.

Formations PSC1 :



La collectivité va proposer durant l'année 2026 à toutes personnes domiciliées sur la commune, travaillant sur celle-ci ou adhérentes à une association Liffoloise, de pouvoir bénéficier d'une formation de Prévention et de Secours Civique de niveau 1, qui sera animée en partenariat avec le SDIS des Vosges.

Aucune participation financière ne vous sera demandée, la commune prend à sa charge la totalité des dépenses, sous réserve d'un nombre de participants préalablement fixé.

Cette action vise à former un maximum de personnes sur les gestes de premiers secours que l'on peut être amené à prodiguer.

Les demandes d'inscription et questions diverses sont à formuler auprès de l'accueil en mairie.

Recensement militaire :

Le recensement militaire, appelé également recensement citoyen, **est obligatoire pour tous les jeunes Français dès l'âge de 16 ans, dans les trois mois suivant leur anniversaire.** Cette démarche est distincte du recensement de la population. Et si le recensement n'a pas été effectué dans ce délai, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans avec les mêmes modalités.

Pour vous recenser, rendez-vous à la mairie avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile et votre livret de famille.

Après le recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement, indispensable pour vous inscrire à un examen, à un concours ou pour passer le permis de conduire.
- Vous êtes convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), la participation à cette journée, ou l'obtention d'une exemption, est obligatoire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pouvez voter.

L'attestation de recensement doit être conservée précieusement, car aucun duplicata ne pourra être délivré.



Titres d'identités :

Pour rappel, les demandes de passeport et de carte nationale d'identité ne sont plus établies par la mairie de Liffol-le-Grand.

Il faut se rapprocher des services de la mairie de Neufchâteau, mais en ayant fait une demande au préalable sur le site de l'ANTS. Cette démarche reste totalement gratuite sauf en cas de perte ou de vol.



Inscriptions sur les listes électorales :



Pour voter aux élections municipales, départementales, régionales, législatives ou présidentielles, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa commune.

Conditions d'inscription : être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne, avoir au moins 18 ans le jour du scrutin et jouir de ses droits civiques et politiques.

L'inscription peut se faire en mairie ou en ligne sur le site service-public.fr.

Les documents à fournir sont une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile et le cerfa correspondant.

Les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen à 16 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales à leur 18^e anniversaire dans la commune où ils ont effectué leur recensement.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard **le 6 février 2026**. La mairie se tient à disposition pour toute information complémentaire et pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'inscription.

Le vote par procuration est également possible et permet à un électeur (le *mandant*) qui ne peut pas se rendre au bureau de vote le jour de l'élection de confier son vote à une autre personne (le *mandataire*), qui vote à sa place.

La démarche est gratuite et se fait soit :

- en ligne via France Identité (si vous disposez d'une identité numérique),
- ou en se rendant dans un commissariat de police, une gendarmerie, ou au tribunal judiciaire.

Le mandant doit fournir les informations d'identité de la personne à qui il donne procuration. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale en France (pas nécessairement dans la même commune). Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant, en présentant sa propre pièce d'identité au bureau de vote.

Bons Loisirs :

Le CCAS a renouvelé l'opération « Bons Loisirs » pour favoriser l'accès de la jeunesse aux activités culturelles, sportives et de loisirs de la commune. Le bon est d'une valeur de 25 € ou 50 € selon le quotient familial.

Cette somme est déduite de la cotisation de l'association à laquelle adhère le jeune.

Un seul bon est délivré par enfant et par année scolaire, après inscription en mairie.

Les activités éligibles sont celles qui sont implantées sur la commune, ou à l'extérieur dès lors qu'elles ne sont pas pratiquées sur notre commune.

42 enfants ont pu en bénéficier en 2025.

Téléthon :



Cette année encore, le CCAS a tenu à manifester son soutien à l'opération nationale du Téléthon en votant une contribution financière significative, à savoir un don de 300 € en faveur de l'Association Française contre les Myopathies.

Ce geste solidaire s'inscrit pleinement dans la mission d'action sociale et de solidarité du CCAS. Cette participation nous rappelle l'importance de la recherche.

Opération « Boîte de Noël solidaire » : un geste chaleureux pour les plus démunis

Le CCAS a lancé cette opération qui est une initiative simple et profondément humaine, visant à apporter un peu de chaleur, de réconfort et de dignité aux personnes les plus démunies pendant la période des fêtes.



Le principe était de préparer un cadeau composé de 5 éléments :

- 1 objet chaud (chaussettes, bonnet, gants, écharpe etc...)
- 1 produit cosmétique ou d'hygiène (savon, shampoing solide, brosse à dents, dentifrice, crème pour les mains, parfum, etc...)
- 1 chose à manger non périssable (chocolat, biscuits, bonbons, thé, café, etc...)
- 1 divertissement (livre, jeu de cartes, carnet, stylo, mots croisés, magazine, etc...)
- 1 petit mot doux : un message manuscrit anonyme pour exprimer son soutien, souhaiter de joyeuses fêtes, etc...)

Les 60 boîtes remplies et emballées comme de véritables cadeaux, déposées au pied du sapin de la mairie ont été distribuées aux personnes les plus démunies du secteur par les membres du CCAS.

Cette opération soutenue par nos établissements scolaires a été un bel exemple de générosité accessible à tous.

Bon de Fin d'Année :

Le CCAS distribue, comme chaque année, un bon d'achat d'une valeur de 25 € destiné aux habitants liffolois de 68 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Cette initiative vise à soutenir le pouvoir d'achat des aînés lors des fêtes de fin d'année et à encourager l'économie locale, car les bons sont utilisables exclusivement auprès des commerces de la commune.

Les résidents des maisons de retraite ne sont pas inclus dans cette opération mais ne sont pas oubliés pour autant.

Cette année, 524 bons ont été remis aux administrés liffolois.

Après-midi récréatif à la salle des fêtes :

Le 29 novembre, quelques 160 convives ont répondu à l'invitation de la municipalité pour partager un agréable moment festif et convivial.



Le thème surprise était « la guinguette ».



Les personnes aux mains habiles qui ont travaillé dans l'ombre pour confectionner et installer de jolis décors ont participé avec générosité à cet après-midi récréatif.

Les premiers sons de guitare, très vite reconnus, malgré un retour dans les années 60, et qui pourtant semblaient d'hier, ont rappelé à l'assemblée que le temps passe très vite.

S'en est suivi un répertoire de variété française magnifiquement interprété par Bibi, Allan et fils dans de superbes costumes, changés en un temps record.

Le retour dans le passé musical a fait l'objet d'une pause gourmande dans le milieu de l'après-midi.

Après les années 60, place aux années 1970 et 1980, le disco. Ambiance boîte de nuit, danseurs sans cheveux gominés mais plutôt blancs voire grisonnants, tous très alertes pour se déhancher sur la piste jusqu'en fin de soirée.

Après-midi récréatif dans les maisons de retraite :



Pour les fêtes de fin d'année, nos aînés des deux maisons de retraite ont vibré en mêlant tradition et convivialité.

L'animation musicale était assurée par M. Rose et son orgue de Barbarie et les danseurs dynamiques du groupe de danse folk de l'Association Rythme et Danse.

L'ambiance fut superbe ! La musique entraînante a conquis les résidents, et plusieurs d'entre eux ont même esquissé quelques pas de danse, sous les applaudissements.

Une part de bûche accompagnée de jus de fruits et de crémant ont été servis. Chaque résident a reçu un cadeau de choix : un flacon d'eau de Cologne bio d'Aix en Provence.

Ce moment de partage a été un franc succès, apportant joie et bonne humeur à tous les participants.



L'environnement

Ma commune nature :

Au mois de mars, notre commune s'est portée candidate à l'opération « Commune Nature » pour l'édition 2025.



Après préparation d'un questionnaire d'évaluation très détaillé (espaces verts, fleurissement, terrain de sport, cimetière, voirie, cours d'école, plantation de haies, d'arbres, de vergers, zones humides, trame verte et bleue, gestion de l'eau, pollution lumineuse, protection de la biodiversité...), notre candidature a été retenue.

En cours d'année, les éléments déclarés ont fait l'objet d'un contrôle par un prestataire externe.

Le 17 décembre, une cérémonie de distinction a eu lieu au domaine de l'Asnée à VILLERS-LES-NANCY. En présence de Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, Xavier MORVAN, Directeur Général de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, Sandrine ROCARD, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les bonnes pratiques de 79 communes des départements 54, 57 et 88 ont été mises en valeur.

C'est ainsi que la commune de LIFFOL-LE-GRAND a obtenu, parmi les 3 niveaux existants, la distinction très honorable de niveau 2 (soit 2 libellules sur les panonceaux) pour une première participation. Nos agents techniques peuvent être fiers de ce résultat. Liffoloises, Liffolois, si vous souhaitez embellir votre propriété dans le respect de la nature, rejoignez-nous !

Travaux d'entretien des cours d'eau :



En fin d'année, la commune a missionné l'association Chantiers Services de Neufchâteau pour entretenir les berges du cours d'eau dit intermittent qui s'écoule sur des parcelles situées entre la rue de la Corvée Manette et la rue Neuve.

Depuis le pont situé au carrefour de la route de Chaumont et de la rue de la Corvée Manette, ce ruisseau se déverse dans la Saône avant le pont de la rue des Tournelles.

Des travaux similaires effectués depuis le lavoir des Vergères jusqu'à l'étang du Moulin devraient permettre la remontée des truites en eau claire au moment de la ponte.

Financés par la commune, ces travaux comprenaient le fauchage de l'herbe, la taille d'arbustes et l'enlèvement d'embâcles afin de faciliter l'écoulement de l'eau en cas de fortes précipitations.

D'autre part, la coupe de saules menaçants en bordure de la Saône et l'enlèvement d'embâcles ont été poursuivis depuis le pont du chemin de la Queue des taureaux et en direction de Villouxel.

Réalisés par des membres de la société de pêche, le financement incombe à la communauté de communes de l'Ouest Vosgien.

Travaux sur parcelle boisée :

Au lieu dit « bois des vaches » en bordure de la rue de la Cornée Mougeotte, de nombreux frênes sont atteints par une maladie invasive, la chalarose. Ce champignon est un parasite originaire d'Asie qui se propage très vite et entraîne la mortalité des arbres.

La coupe et l'enlèvement sont donc indispensables afin de préserver les autres essences de bois dans cette parcelle.



Action citoyenne au cimetière communal :

Plus esthétique, l'engazonnement du cimetière permet de limiter le désherbage, il demande néanmoins une attention particulière en ce lieu de recueillement dans le respect de chacun.

Cet espace a fait l'objet d'entretiens ponctuels réalisés par les agents communaux mais également par les élus et les bénévoles qui ont souhaité nous accompagner dans une démarche citoyenne.

Nous tenons à remercier sincèrement chacun d'entre eux. Nous demandons d'autre part aux propriétaires de concessions de ne pas entreposer d'objets autour des sépultures afin de faciliter les interventions occasionnelles.

Comptant fortement sur votre indulgence et votre compréhension.

Pollution PCB à la station d'épuration :



La station d'épuration communale vise à traiter les eaux usées pour tous les abonnés éligibles au raccordement du réseau d'assainissement.

Les boues collectées à la station sont traitées et stockées dans un silo. Dans le cadre d'un plan réglementaire dont dispose la commune, après différentes analyses biologiques, les boues sont épandues sur des parcelles agricoles.

Ces analyses biologiques, réalisées au mois de juin, ont révélé la présence d'une forte teneur en PCB (polychlorobiphényles), plus de deux fois supérieure à la norme maximale autorisée.

Les résultats ont été confirmés les mois suivants en juillet et en octobre. La pollution chimique empêche la valorisation des boues en milieu agricole.

Les analyses complémentaires, en septembre et en novembre, ont démontré l'absence de matière polluante dans les eaux de rejet à la sortie de la station d'épuration, en revanche, cette pollution est focalisée dans le silo.

Les PCB sont des produits dangereux interdits à l'utilisation depuis 1979. Ils étaient utilisés dans les transformateurs électriques à pyralène, dans les peintures, vernis, solvants. Insolubles dans l'eau, ils s'accumulent dans les matières solides.

Nous avons déposé plainte en gendarmerie, saisi notre assurance et un expert devrait nous accompagner pour retrouver l'origine et la provenance de cette pollution.

En janvier, après déshydratation des plus de 900 tonnes de boue présentes dans le silo par une entreprise spécialisée, l'évacuation par camions sera effectuée en direction d'un centre d'enfouissement agréé.

Le coût de l'opération s'élève à environ 100 000 € hors frais d'études.

En cas d'identification de l'origine de la pollution, ce préjudice financier sera imputé à l'auteur des faits.

Collecte des déchets (ménagers, recyclables et végétaux) :



Le calendrier de collecte 2026 a été distribué dans les boîtes aux lettres. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez en récupérer un exemplaire dans le hall de la mairie ou le consulter sur le site internet de la mairie.

Concernant les collectes, il vous est demandé de sortir, la veille au soir, vos sacs jaunes ou votre bac. Pensez à le rentrer à l'issue de la collecte.

Dans les sacs jaunes, les déchets non admis (couches bébé, mouchoirs, bouteilles pleines...) entraînent des surcoûts liés aux erreurs de tri. D'autre part, les petits déchets (capsules seules, déchets inférieurs à 4 cms...) ne peuvent pas être traités par le centre automatisé à CHAVELOT (88).

Les déchets verts seront à nouveau ramassés dans l'attente de l'ouverture de la déchetterie à Liffol-le-Grand.

N'oubliez pas les sites de compostage partagés prévus pour y déposer vos biodéchets.

Chasse :

Les calendriers de chasse en forêt du Chênois, du Petit et du Grand Côté, sont disponibles en mairie mais également consultables sur le site internet de la mairie.

Affouage 2025-2026 :

92 affouagistes se sont inscrits pour cette saison, 138 parts seront réalisés sur les parcelles 21 et 37 au Petit Côté.

Jardins Communaux "Les Pâquis" :

De nombreuses parcelles sont disponibles pour les habitants de la commune qui souhaitent cultiver un lopin de terre au lieu-dit « Les Pâquis ».

Sans condition de ressources et moyennant une somme modique de 0,05 € du m², les jardiniers peuvent cultiver des légumes pour les besoins de leur famille.

Pour tous renseignements, adressez-vous en mairie.



Animations de fin d'année

Loterie de Noël : Le calendrier de l'Avent

La commission des animations était heureuse de vous proposer comme l'année passée une tombola, dont la participation se déroulait sur les trois premières semaines de décembre.

Un bulletin de participation a été distribué dans chaque foyer et a permis aux habitants de 16 ans et plus de tenter leur chance en le déposant dans la boîte aux lettres du Père Noël située sur la place d'Armes.

Tous les lots, d'une valeur de 700 €, ont été attribués par tirage au sort aux 24 heureux gagnants.

Jeux de Noël :



Les enfants n'ont pas été oubliés. En effet deux jeux de Noël organisés par le conseil des jeunes et la commission jeunesse leur ont été proposés.

Un premier jeu pour les enfants scolarisés à la maternelle dans lequel il fallait laisser libre cours à leur imagination pour créer l'oursin de Noël.

Un deuxième était destiné cette fois aux enfants allant de l'école primaire jusqu'à 16 ans, dans lequel il fallait répondre à plusieurs petits jeux pour valider la participation.

La distribution des bulletins a été faite à l'école maternelle, à l'école primaire et au collège.

Une dotation de 250 € était prévue pour les gagnants des différentes catégories.

Défilé de la Saint-Nicolas :

Personnage emblématique de Lorraine, le saint patron des enfants et le terrifiant père Fouettard étaient au rendez-vous en ce samedi 6 décembre.

Le rassemblement s'est fait aux abords de la salle des fêtes et le cortège a défilé dans les rues de la cité.

La parade était composée de musiciens, majorettes, et de 3 chars réalisés par les membres de l'association Lechanges Liffolois, du comité des fêtes et du conseil des jeunes, avec la participation des jeunes sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers.



Retour au chaud à la salle des fêtes pour la fin de cet événement convivial avec la distribution de gourmandises aux enfants.

Un grand bravo à tous les participants qui ont œuvré pour ces festivités de fin d'année. Soyez-en remerciés.

Décorations communales

Personnel technique communal, élus, bénévoles et entreprises s'investissent tout au long de l'année afin d'animer et décorer au mieux notre localité.

En fonction des événements et des saisons, le village se pare de ses plus belles décorations, le tout ponctué de magnifiques massifs composés de plantes vivaces et annuelles pour le plaisir des yeux.

La propreté ainsi que les espaces verts font également l'objet d'une attention particulière.

Félicitations et un grand merci à tous.



Animations 1^{er} trimestre

▶ **SAMEDI 10 JANVIER**
Soirée 90/2000



Salle des fêtes
Organisée par
Les Gazelles de la Plaine

▶ **DU 17 AU 25 JANVIER**
Fête foraine



À partir de 14h00
Place d'Armes
Mercredi, samedis et dimanches

▶ **LUNDI 19 JANVIER**
Don du Sang



De 16h00 à 19h30
Salle des fêtes
RDV possible
en ligne, site de l'EFS

▶ **DIMANCHE 25 JANVIER**
Repas Saint Vincent



12h30 Salle des fêtes
Inscription en mairie
Être domicilié sur la commune
ou adhérent à une association
liffolloise et âgé de 60 ans

▶ **SAMEDI 07 FEVRIER**
Représentation musicale



20h30
Salle des fêtes
Concert de
Big Band de Bologne
Entrée libre

▶ **SAMEDI 14 FEVRIER**
Repas dansant



Salle des fêtes
Organisation et inscriptions auprès
du comité des fêtes

▶ **DIMANCHE 22 FEVRIER**
Loto associatif



Salle des fêtes
Organisation par
le club de scrabble
Sans réservation

▶ **SAMEDI 28 FEVRIER**
Bal et repas



Salle des fêtes
Informations et inscriptions
auprès du club de foot de
Coussey/Greux

▶ **SAMEDI 07 MARS**
Soirée année 80



Salle des fêtes
Réservation en ligne

▶ **DIMANCHE 15 et 22 MARS**
Elections municipales



Salle des fêtes
Bureaux de vote 1 et 2
8h00/18h00

▶ **LUNDI 30 MARS**
Don du Sang



De 16h00 à 19h30
Salle des fêtes
RDV possible
en ligne, site de l'EFS

*La prochaine communication relative au trimestre suivant vous sera transmise courant mars.
Les organisateurs d'événements souhaitant y faire figurer leurs animations sont invités à contacter la mairie.
Cette communication concerne exclusivement les animations se déroulant sur la commune de Liffol-le-Grand.*